

aux requêtes des producteurs de pommes de terre. Nous avons examiné la question et nous continuerons de le faire.

Dans ce paragraphe, la façon dont le ministre s'est exprimé donnait à entendre que la principale requête de l'industrie des pommes de terre avait trait à quelque modification du droit douanier des États-Unis, afin que les producteurs canadiens puissent exporter leurs pommes de terre aux États-Unis plus facilement qu'en ce moment. Cependant, si je comprends bien la requête des producteurs du littoral occidental, ils demandaient que le Canada relève son tarif afin qu'il corresponde à celui des États-Unis. J'ai ici une lettre de la *British Columbia Coast Vegetable Marketing Board* dans laquelle on déclare:

Nous avons demandé à la Commission du tarif ainsi qu'à certains représentants du cabinet, à l'occasion d'une réunion à Ottawa en février 1956, que le présent régime douanier, en vertu duquel un droit de 37½c. les cent livres s'applique pendant six semaines, du 15 juin au 31 juillet, soit appliqué pendant toute l'année.

Dans sa déclaration, le ministre n'a pas parlé de cette demande; à mon avis, il a déplacé la question quand il en a parlé le 6 août car, dans son propre mémoire à la Commission du tarif, en date du 22 avril 1955, il déclare:

On m'a soumis de nombreuses observations portant que les importations de pommes de terre ont beaucoup augmenté ces dernières années, ce qui inquiète beaucoup les producteurs canadiens. On y demande que les droits douaniers soient augmentés à l'égard des pommes de terre et que la période durant laquelle les droits saisonniers sont en vigueur soit prolongée.

Le ministre n'insistait certes pas sur la nécessité d'obtenir des États-Unis qu'ils abaissent leurs droits douaniers. Voici ce qu'on déclare à la page 46 du rapport de la Commission du tarif sous la rubrique: "Commerce de pommes de terre avec nos voisins":

Depuis le temps que des relations commerciales existent avec les États-Unis, le Canada a presque toujours autorisé l'entrée en franchise des pommes de terre en provenance des États-Unis...

D'autre part, les États-Unis ont toujours imposé des droits relativement élevés contre les pommes de terre canadiennes.

Sauf erreur, les États-Unis exigent un droit de 37½ p. 100 tandis que, pendant cette période de six semaines, les pommes de terre américaines entrent en franchise au Canada. Dans le résumé de ce rapport de la Commission du tarif, on déclare au premier alinéa que, pour une raison ou pour une autre, les gens ne mangent plus autant de pommes de terre qu'autrefois. C'est peut-être parce qu'il y a moins d'Irlandais au Canada. Quoi qu'il en soit, voici ce premier alinéa:

Un élément fondamental de la situation dans laquelle se trouve le producteur canadien de pommes de terre, c'est le déclin graduel de la demande.

La production globale annuelle est à peu près égale à celle des années 80 bien que le chiffre de la population ait quadruplé; la consommation individuelle a diminué énormément et continue de diminuer semble-t-il. En un mot, bien que le nombre des Canadiens augmente la consommation des pommes de terre diminue.

Le sommaire signale ensuite le problème qui se pose à ces producteurs de pommes de terre. Je cite le paragraphe 9:

Les importations, toutes en provenance des États-Unis, ne sont pour ainsi dire que des pommes de terre de table, en règle générale, celles qu'on appelle les "hâtives" ou les "nouvelles", qui entrent dans notre pays surtout au cours des mois de mai à juillet, inclusivement.

Le rapport de la Commission du tarif signale très nettement une autre cause des difficultés des producteurs de pommes de terre.

Depuis quelques années, le mouvement d'importations manifeste une tendance à commencer plus tôt pour se terminer plus tard (avant mai et en juillet).

Le tout dernier paragraphe du sommaire se lit ainsi:

Les producteurs canadiens s'inquiètent surtout de l'effet sur les prix au Canada les années où le produit américain dépasse la demande.

Je pense que le ministre devrait élucider deux points. Jusqu'ici, ses déclarations ont été plutôt vagues. Ce n'est peut-être pas voulu; mais, d'autre part, peut-être est-ce intentionnel. Je doute un peu que l'imprécision soit voulue. Voici ce que je voudrais qu'il élucide aujourd'hui. D'abord, que faut-il penser de cette requête tendant à prolonger l'application du tarif? S'il est impossible de l'étendre à toute l'année, pourquoi ne pas l'appliquer au cours d'une période plus longue, en sorte que les deux pays traitent de la même façon les importations de pommes de terre?

L'autre point que je demanderais au ministre de préciser est la déclaration selon laquelle il y a peut-être "d'autres façons pour nous d'acquiescer, du moins dans une certaine mesure, aux requêtes des producteurs de pommes de terre". Il a dit:

Nous avons examiné la question et nous continuerons de le faire.

Je crois que le comité et, évidemment, les producteurs de pommes de terres ont droit à des précisions sur ces deux points.

L'hon. M. Harris: Ces derniers mois, j'ai brassé beaucoup d'affaires avec mon honorable ami. Maintenant qu'il a soulevé le sujet de la diminution constante de la consommation des pommes de terre au Canada, je pourrais peut-être lui conseiller d'en manger un peu plus qu'il n'a fait et peut-être ne s'exposerait-il pas au soupçon qui accompagne les personnes maigres et faméliques. Nous devrions avoir des gens corpulents qui